

**ARRETE DU PRESIDENT**  
N° A-2022-080

**Désignation des membres pour les réunions de négociation dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une concession de service avec création d'une SEMOP pour la modernisation, la rénovation, le développement et l'exploitation du réseau de chaleur urbain Caen Nord**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article L3124-1,

VU la délibération du conseil communautaire approuvant l'engagement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation d'une concession de service avec création d'une SEMOP pour la modernisation, la rénovation, le développement et l'exploitation du réseau de chaleur urbain Caen Nord,

VU l'arrêté du président de la Communauté urbaine Caen la mer en date du 19 mars 2021 portant désignation de monsieur Marc LECERF pour présider la Commission de délégation de service public pour les procédures relevant de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains,

VU les rapports et avis établis par la commission de délégation de service public dans le cadre de la procédure de mise en concurrence précitée,

VU le marché public de prestations intellectuelles attribué au groupement IHERM CONSEIL/PIERRE PINTAT AVOCATS/AEC pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique, fiscale et financière pour le développement du réseau de chaleur urbain et du ou de ses modes de gestion associés,

CONSIDERANT l'état d'avancement de la procédure de mise en concurrence engagée pour la passation d'une concession de service avec création d'une SEMOP pour la modernisation, la rénovation, le développement et l'exploitation du réseau de chaleur urbain Caen Nord,

CONSIDERANT l'objet et le périmètre de cette concession de service ainsi que la technicité requise dans le cadre de sa passation aux plans techniques, économique, financier et juridique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Marc LECERF, 12ème vice-président, est désigné pour mener les négociations dans le cadre de la mise en concurrence engagée pour la passation d'une concession de service avec création d'une SEMOP pour la modernisation, la rénovation, le développement et l'exploitation du réseau de chaleur urbain Caen Nord.

**ARTICLE 2** : Au cours des réunions de négociations organisées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence engagée pour la passation d'une concession de service avec création d'une SEMOP pour la modernisation, la rénovation, le développement et l'exploitation du réseau de chaleur urbain Caen Nord, le Vice-Président délégué peut être assisté de :

- Monsieur Michel LE LAN, Conseiller communautaire,
- Monsieur Erwann BERNET, Conseiller communautaire.

**ARTICLE 3** : Les personnalités qualifiées en matière de concession de service public pouvant également assister le Vice-Président au cours des réunions de négociations visées à l'article précédent sont :

- Monsieur Eric PARIS en qualité d'adjoint au directeur général des services et directeur général adjoint en charge des espaces public, du patrimoine et de la mobilité durable,
- Madame Vanida ALLAIN en qualité de directrice de la Transition écologique et énergétique,
- Madame Béatrice PORET en qualité de cheffe du service réseaux de chaleur à la direction de la Transition écologique et énergétique,
- Monsieur Alexandre MORIN en qualité de chargé de développement réseaux de chaleur à la direction de la Transition écologique et énergétique,
- Monsieur Pascal JAVELOT en qualité de directeur des ressources juridiques et de la commande publique,
- Madame Catherine PICHON en qualité de chargée de missions à la direction des ressources juridiques et de la commande publique,
- Madame Stéphanie RUAULT en qualité de directrice des finances,
- Monsieur Mathieu LAILLE en qualité de directeur du contrôle de gestion
- Monsieur Jonathan DURAND en qualité de consultant technique, membre de la société ITherm Conseil mandataire du groupement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la concession de service précitée,
- Monsieur Antoine DELAUNAY en qualité de consultant technique, membre de la société ITherm Conseil mandataire du groupement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la concession de service précitée,
- Monsieur Philippe CHANEL en qualité de consultant financier, membre du groupement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la concession de service précitée,
- Maître Alexandre LE MOAL en qualité d'avocat, membre du groupement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la concession de service précitée.

**ARTICLE 4** : Monsieur le directeur général des services de la communauté urbaine Caen la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du président.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Caen, le 30 novembre 2022

Transmis à la préfecture le 30 NOV. 2022  
Identifiant de l'acte  
Affiché le 30 NOV. 2022  
Exécutoire le 30 NOV. 2022  
Notifié le

Le Président,

Joël BRUNEAU



